

<p style="text-align:center">PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THANNENKIRCH DE LA SEANCE DU JEUDI 11 MARS 2021</p>

Sous la présidence de Madame Angélique DIEUAIDE, Maire

Etaient présents :

Mmes Marie SIMLER, Sylvie STRAUB, Amélie MICHEL; Messieurs : Jean SCHAETZEL, Hubert BIHL, Jeannot STIBLING, Jean-Pierre SCHRAMM, M. Guillaume STOQUERT.

Etaient excusés : Isabelle CUZEL, Timothée MARCHAL.

Timothée MARCHAL a donné procuration à Hubert BIHL.

Le Conseil Municipal a été convoqué le jeudi 4 mars 2021.

En ouverture de séance, Mme le Maire souhaite la bienvenue aux participants et rappelle qu'il est proposé de tenir la réunion à huis clos. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la tenue de la réunion à huis clos. Il est prévu pour le prochain Conseil Municipal de mettre en place un système de retransmission des débats par vidéo.

1) DESIGNATION D'UN ou D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE

M. Hubert BIHL est nommé secrétaire de séance assisté par le secrétaire de Mairie, M. Thierry GELB : Adopté à l'unanimité.

2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Sylvie STRAUB souhaiterait qu'il soit précisé dans le précédent compte-rendu qu'elle soutenait bien évidemment le projet de garde du matin mais qu'elle s'était uniquement abstenue, au moment du vote, pour des raisons financières.

Adopté à l'unanimité.

3) ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE : TERRE DE LIENS

Pauline THOMANN, salariée de l'association, indique que l'action de Terre de liens (TDL) a pour objet de favoriser l'installation d'agriculteurs en milieu rural notamment en agriculture biologique.

La démarche a été initiée par des habitants de Thannenkirch qui ont sollicité l'association pour œuvrer en faveur de la réouverture des paysages.

Thannenkirch compte 115 ha de terres agricoles, mais un constat s'impose : la fermeture des paysages du fait d'un entretien agricole qui existe mais qui reste insuffisant.

L'association avait organisé en 2018 un Forum sur l'avenir des paysages qui avait réuni 80 participants. Cette action avait conduit à la réflexion sur la mise en place une Association Foncière Pastorale (AFP). Un premier courrier avait été adressé dans ce sens aux 380 propriétaires fonciers.

L'AFP est une association de propriétaires fonciers qui mettent en commun leurs terrains (prairies, champs, forêts). L'objectif est d'accueillir sur le ban de Thannenkirch des troupeaux de ruminants (caprins, ovins).

Il existe 3 types d'AFP :

- AFP libre : regroupe uniquement des propriétaires volontaires.
- AFP autorisée : créée par enquête publique où le Préfet estime que le projet est d'intérêt général. Cette démarche permet aux membres de bénéficier de subventions. Elle n'a pas de conséquences sur la propriété.
- AFP constituée d'office : créée à l'initiative du Préfet pour répondre à un objectif précis.

Terre De Liens (TDL) en concertation avec le groupe d'habitants détermine le périmètre du projet d'AFP. Chaque propriétaire concerné par ce périmètre sera ensuite sollicité pour adhérer au projet.

L'AFP est un outil juridique fort : si le propriétaire ne répond pas au moment de l'enquête publique il est alors réputé favorable.

50% des propriétaires doivent être favorables à l'AFP pour que le projet puisse aboutir.

Terre De Liens s'est fixé pour but d'atteindre 80% d'accord volontaire afin de bénéficier d'une adhésion forte et partagée de la part des propriétaires.

TDL souhaite maintenant adresser un deuxième courrier aux propriétaires concernés, c'est-à-dire ceux situés dans le périmètre d'AFP identifié, avant d'engager ultérieurement l'enquête publique.

Trois secteurs ont été identifiés pour faire partie de l'AFP soit 44 ha pour 140 propriétaires répartis entre la Schwyz, le Heckenmatten et le Schillig.

Sur le terrain, il a été dressé le constat que la présence d'animaux devrait suffire pour retrouver un paysage de prairies et de vergers. Le débroussaillage dans le secteur du Schillig seraient un peu plus important mais il n'y aurait pas à prévoir de travaux majeurs pour aboutir à la réouverture des paysages.

Les surfaces proposées se trouvent bien dans l'ancienne zone agricole du village en atteste la carte de zonage forestier de 1980 consultée aux archives départementales.

Il est précisé que le périmètre proposé de l'AFP ne comprend pas de terrains de fauches, pour ne pas empiéter sur les parcelles exploitées par M. Schildknecht, éleveur de la vallée de Ste Marie.

Cette superficie de 44ha serait suffisante pour l'accueil d'un élevage laitier avec un cheptel de quelques caprins ou ovins. Elle permettrait le fonctionnement d'une petite exploitation plutôt alternative basée sur la vente directe de fromage par exemple.

TDL lancera, le moment venu, un appel à projet pour trouver l'éleveur susceptible d'exploiter les parcelles identifiées.

Pauline THOMANN rappelle que le projet bénéficie du soutien de nombreux partenaires tels que le Parc des ballons, la Région, le Département, la Chambre d'agriculture, la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche pour soutien technique (qui compte 26 AFP à son actif) et la fondation TDL.

➤ **Echange avec les élus et prise de position de la commune :**

Guillaume STOQUERT se questionne sur la possibilité pour un propriétaire de sortir de l'AFP. Il souhaite savoir si un agriculteur s'est rendu sur place pour donner son avis sur la qualité des terres proposées.

Hubert BIHL précise que l'engagement doit s'inscrire dans la durée afin de permettre au futur agriculteur de développer son exploitation.

Pauline THOMANN précise que plusieurs agriculteurs (éleveurs, producteurs de fromage, herbes) sont venus sur site pour valider le projet.

Hubert BIHL indique que l'opération permettra également de reconstituer des vergers avec le soutien du Parc des Ballons des Vosges.

Angélique DIEUAIDE demande aux membres du Conseil Municipal de se positionner sur le projet. Une position de principe favorable est exprimée par les élus.

Il est décidé à l'unanimité de participer à la rédaction du courrier adressé aux propriétaires de parcelles situées dans les secteurs identifiés de l'AFP, en intégrant le blason de la commune et en intégrant un mot de soutien du Maire en faveur du projet. L'association Terre de liens pourra également diffuser ses informations sur le site internet de la commune. La commune sollicitera la DDT pour avancer sur le projet d'AFP et sur les démarches règlementaires.

En intégrant les parcelles communales dans le projet d'AFP, la commune fera partie intégrante de l'instance de suivi et de gestion du projet. Jean-Pierre Schramm et Angélique Dieuaide sont signalés pour participer d'ores et déjà aux travaux du groupe de réflexion en charge du montage de dossier d'AFP. Timothée Marchal sera également sollicité pour y représenter la commune.

➤ **Intégration des parcelles communales dans l'AFP :**

Terre de Liens a repéré 12 parcelles communales, situés dans le périmètre, représentant 97 ares susceptibles d'intégrer l'AFP.

Les élus sont favorables d'intégrer les parcelles communales dans l'AFP à l'exception de la zone du site vert (devant faire l'objet d'une réflexion sur l'aménagement de ce site). Une décision doit encore être prise ultérieurement concernant le classement éventuel des parcelles du site vert dans l'AFP.

4) MARCHE A BONS DE COMMANDE :

Ce point concernant l'attribution du marché est ajourné afin de permettre de finaliser l'analyse des prix unitaires fournis.

5) RAPPORT DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

➤ **Rapport du Maire : Angélique DIEUAIDE :**

Mme le Maire a conduit la semaine dernière les entretiens professionnels avec l'ensemble du personnel communal.

Elle signale qu'Annie FIORI, ATSEM, souhaite bénéficier de ses droits de départ à la retraite en juillet prochain.

Une réflexion est en cours concernant son remplacement et la réorganisation du temps de travail de Valérie ANCEL en charge du périscolaire pour le compte de la Com Com et de la fonction d'ATSEM les après-midis pour la commune. Cette organisation génère une participation de la Com Com de 72,74% au coût de son poste.

Elle indique également avoir rencontré la famille Gabriel qui sollicite la pose d'un miroir en face de leur maison pour faciliter leur sortie sur la D42.

➤ **Jean SCHAETZEL : DOSSIER CLINIQUE**

Concernant la clinique, il a pris contact avec les voisins habitant la petite ruelle du Touring qui ont été plutôt favorables au projet de déclassement d'une partie de la voirie. A noter que cette voie était à l'origine une voie privée qui a été classée dans les années 1960 dans le domaine public par décision du conseil d'état.

M. Antoine STOECKEL a pris contact avec ses fournisseurs concernant l'organisation des livraisons de l'hôtel.

Mme le Maire et Jean SCHAETZEL ont également rencontrés M. Jean-Luc DUMOULIN pour évoquer le projet de réhabilitation de la clinique.

Il a été convenu en accord avec toutes les parties concernées (hôteliers, riverains) de revoir le tracé du sentier des écoliers qui devrait emprunter le thalweg et remonter le long de la parcelle de la clinique.

Le porteur de projet a présenté son dossier de réhabilitation à l'architecte des bâtiments de France, M. Grégory SCHOTT qui s'est déclaré très favorable au projet architectural.

Jean SCHAETZEL souhaiterait dorénavant qu'une information précise puisse être présentée à la population. Etant donné que le covid empêche la tenue d'une réunion publique, il est proposé de diffuser dans les prochaines semaines (avril-mai) un document de présentation aux habitants. Thierry GELB et Amélie MICHEL sont chargés de préparer le document de communication.

Les élus souhaitent disposer d'un planning prévisionnel d'organisation et de progression de la démarche pour clarifier les différentes étapes du dossier (approbation du PLU, modification, enquête publique de déclassement, permis de construire, acquisition...).

Sylvie STRAUB précise que ce planning devrait s'accompagner d'un chiffrage complet des dépenses à charge de la commune.

➤ **Hubert BIHL : VOIRIE – EAU - TRAVAUX**

Il précise que la pose du panneau lumineux envisagé le long de la D42 à hauteur de l'hôtel du Touring pose problème pour des raisons de branchement électrique. (fourreau existant étroit et vétusté du coffret). Un nouveau chiffrage est en cours pour le raccordement électrique.

Il souhaite prochainement constituer et déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour le financement des compteurs sur les réservoirs.

Après échange avec l'ouvrier communal, il est prévu de rénover partiellement les lames de terrasse de l'école en régie. Le portail et la clôture seront rénovés par entreprise.

➤ **Marie SIMLER : ACTIONS SOCIALES ET TOURISME**

- Travaux à l'école :

Les petits chantiers ont été réalisés par l'équipe communale.

- Déco Pâques :

Un groupe de travail s'est récemment réuni et prévoit la mise en place des décorations en bois 15 jours avant Pâques.

Marie réfléchit à l'organisation d'un jeu de piste à destination du public et des quelques touristes.

- Vaccination :

La commune s'est chargée de la prise des rendez-vous vaccination pour les demandeurs du village. Un nouveau site de vaccination ouvrira à Ribeaupillé. Mme le Maire lance un appel aux bénévoles pour participer aux fonctions administratives et d'accueil du centre de vaccination en service dès ce lundi 15 mars.

- Conseil Municipal des Jeunes :

L'Observatoire de la Nature a récemment proposé une animation sur le thème des déchets dans l'objectif d'accompagner les jeunes pour mener à bien le projet de réaménagement du site vert. La visite d'Agrivalor sera prochainement organisée.

- Garde du matin :

Le service de garde du matin s'est mis en place tous les jours depuis le retour des vacances.

6) JOURNEE CITOYENNE

Différents chantiers seront prévus pour la journée du 17 avril 2021 (réfection du sentier pédestre du Rochamps, soubassement crépis, anciens volets de l'ancienne école, monument aux morts, éventuellement sentier des tisserands, entretien croix et calvaire, planches de l'abri bus par les membres du Conseil Municipal des Jeunes, atelier cuisine-restauration).

Le rendez-vous sera fixé à 8h30 pour les bénévoles qui devront préalablement s'inscrire aux différents ateliers. Le service de restauration placé sous le signe de la convivialité sera adapté aux règles en vigueur du fait du coronavirus.

7) DIVERS

- **Zonage PLU :**

Timothée MARCHAL a retravaillé le projet de zonage agricole du futur PLU en intégrant quelques parcelles en zones agricoles permettant l'accueil d'abris à animaux et des zones totalement inconstructibles.

Ce zonage vise également à respecter au mieux le périmètre de la future Association Foncière Pastorale.

Les élus approuvent la proposition de zonage qui sera transmise au bureau d'étude OTE pour mise en conformité des plans et des pièces écrites du dossier de PLU qui devrait être approuvé lors du prochain conseil municipal.

- **Demande de location du jardin près du cimetière :**

Un riverain a sollicité la commune pour disposer du jardin situé près du cimetière pour le pacage de chèvres. La commune accepte la mise à disposition contre un loyer annuel de 80€. Il est précisé que la location est proposée pour l'année car la commune se réserve la possibilité de récupérer ces deux parcelles à son profit.

- **Stockage de grumes au site vert :**

Mme LERESTEUX a sollicité officiellement la commune en indiquant qu'elle souhaite louer la parcelle 37 du site vert pour le stockage de grumes destinés au chauffage de l'auberge.

Cette demande est motivée par le fait que les grumiers pour des raisons d'accès ne peuvent desservir les terrains de l'auberge.

Les élus indiquent que le site vert est avant tout prévu pour le stockage de stères de bois et non de grumes. Il est proposé de ne pas relouer d'emblée cette parcelle et de s'accorder un certain temps de réflexion pour mener à bien le projet de réorganisation du site vert.

Les membres du Conseil Municipal décident à la majorité de ne pas donner suite à la demande de location. (9 pour, 2 voix contre : Guillaume STOQUERT et Jean-Pierre SCHRAMM).

- **Association de l'école : achat d'ordinateurs:**

Sylvie STRAUB annonce le projet d'achat de quatre ordinateurs pour les scolaires par l'Association de l'Ecole. Il n'a pas été possible de trouver des produits reconditionnés.

Le coût d'acquisition est estimé entre 1.600€ et 2.000€, et l'AE souhaite savoir si la commune pouvait participer à cette dépense par l'acquisition d'un poste. Mme le Maire précise que la commune va préalablement se renseigner sur les possibilités de subvention.

- **Planning des réunions :**

15/03 : Commission Communale des Impôts Directs

16/03 : commission communication

29/03 : commission budgétaire

08/04 : prochaine séance du Conseil Municipal

L'ordre du jour est levé à 23h15.